

BUREAU SYNDICAL 7 JUIN 2022 A 18H15

COMPTE RENDU

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE - RENDU PRECEDENT	1
2. ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE	1
3. POINT APPEL A PROJET ET VOTE DES OFFRES DE SERVICES CYBER SECURITE.....	2
<hr/>	
4. BILAN PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE A LA COTISATION ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS....	6
<hr/>	
5. POINTS DIVERS.....	6

Les membres du Bureau Syndical se sont réunis à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérien, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mardi 07 juin 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs, BERNARD Jérôme, BSERENI Stella, CHAUMONT Jean-Luc, LEBRAT Jérôme, BOUCHARDON Mickaël, Antoine CAVROY, MOULIN Gilbert, PETITJEAN Gilbert, SANCHEZ Josiane, SENECLAUZE Bruno.

Excusés : Madame et Monsieur REYNAUD Christelle et BRUN Claude.

Désignation du secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON

Début de séance : 18h22

1. APPROBATION DU COMPTE - RENDU PRECEDENT

Il est proposé de soumettre à l'approbation du Comité Syndical le compte-rendu de séance précédente :

- Bureau Syndical du 1 février 2022

Le président invite les membres du Bureau Syndical à approuver le compte rendu.

Sans observation ni modification, le compte-rendu du 01 février 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. INFORMATION D'ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE

Il est proposé de valider l'adhésion de la commune de Luc en Diois. Une délibération l'a acté le 5 mai 2022 lors du conseil municipal.

La commune comporte 538 habitants.



Aïda Boyer stipule que la prochaine étape serait l'adhésion de la Communauté de Commune de Diois.

Cette délibération est validée à l'unanimité.

3. POINT APPEL A PROJET ET VOTE DES OFFRES DE SERVICES CYBER SECURITE

Une réunion d'information et de sensibilisation a eu lieu le 4 Mai et a reçu un fort écho auprès des élus du territoire en présence de M. le préfet de l'Ardèche et du délégué régional de l'ANSSI dans le cadre de l'appel à projet de l'ANSSI.

L'ANSSI (l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) propose d'améliorer la protection informatique. Jusqu'alors ces projets étaient destinés aux grosses collectivités. Aujourd'hui il est offert aux petites collectivités de passer par des structures mutualisantes comme Numérian pour avoir enfin l'accès à de vrais solutions de protection quant à leurs activités numériques.

L'appel à projet est à valider avant le mois de juin afin de pouvoir obtenir des subventions au profit des collectivités

Le Président propose de statuer sur les tarifs des prestations et services contre les cybermenaces.

L'ANSSI propose une subvention de 0.22€ par agent sur 3 ans pour les collectivités souhaitant adhérer au projet de France Relance.

Frédéric Jacouton propose une validation des prix de chaque outil afin que les collectivités puissent s'améliorer. Il aborde la notion de priorité de proposer des solutions de sécurité.

Quatre solutions sont proposées par Frédéric Jacouton, responsable du Data Center :

- **1^{ère} Solution** :

Pour lutter contre les spams : Mail in Black. Pour les collectivités disposant déjà de MIB, Numérian proposera une formation pour sensibiliser les agents à la reconnaissance des mails frauduleux et lutter contre le Fishing. M. Frédéric Jacouton nous rappelle que 80% des virus viennent par mail. Nous enverrons nous-mêmes des mails frauduleux et ferons un retour avec une analyse de la gestion de ces mails par agent de commune. Cette solution cible toutes les adresses de la collectivité et nécessite d'avoir son propre nom de domaine (inclus dans l'adhésion).

Le prix est proposé en tranche par nombre d'adresses mails.

	Prix de vente par tranche		
	0-25	25-75	75 et +
Coût d'abonnement en euro par compte par mois pour MIB Antispam	1	1	1
Coût d'une campagne en euro par compte pour Mib formation anti-phising	10	9	8

M. Jean-Luc Chaumont intervient car il trouve que les tarifs devraient être simplifiés. Il souhaiterait que Numérian enlève des tarifs pour les regrouper dans des packs cohérents et pour éviter d’avoir trop de prix différents. En exemple pour ce tarif MIB, lisser tous les tarifs et ne pas en faire de dégressif car cela complique la facturation.

M. Frédéric Jacouton exprime le fait qu’il est compliqué de faire payer aux collectivités un service qu’elles n’utilisent pas. Pour Numérian, la force est aussi d’être proche des collectivités et de répondre aux besoins individuels.

- **2ème Solution** :

Coffre-fort de mots de passe : Cette solution permet de centraliser les mots de passe, détecte le niveau de sécurité des mots de passe, supprime les pratiques à risques et est accessible sur les smartphones ainsi que les PC. Ce système est très attendu surtout pour les collectivités avec un grand nombre d’habitants.

Cela nécessite de mémoriser uniquement un seul gros mot de passe, ce qui permet de retrouver tous les autres.

Le prix est proposé en tranche par nombre agent.

	Prix de vente par tranche		
	0-25	25-75	75 et +
Coût d’abonnement en euro par compte par mois	0,8	0,7	0,6

- **3ème Solution** :

EDR : Endpoint Detection Response (complément d’antivirus) : Cette solution est très technique en permettant de la prévention et de la détection par analyse comportementale (en se basant sur les habitudes de l’agent).

A ce jour il y a plusieurs structures intéressées ce qui représente environ 200 postes.

Ce système nécessite de posséder un antivirus et cible tous les postes de la collectivité concernée (PC et serveurs).

Les tarifs sont plus élevés que les autres solutions car l’EDR nécessite de posséder une licence. La négociation se fait sur la durée de l’engagement.

Le prix est proposé en tranche par poste.

	Prix de vente par tranche		
	0-25	25-75	75 et +
Coût d’abonnement en euro par poste par mois	4,2	4	3,8

- **4ème Solution :**

Protection du vol des données : Cette solution est assez contraignante. En effet, elle permet de sécuriser un répertoire de données mais pour cela, il est demandé de saisir à chaque fois son mot de passe ce qui devient lourd au quotidien. Également, les tarifs sont plus élevés puisqu'ils comprennent la licence et l'abonnement. A savoir quand on arrête l'abonnement, l'ordinateur n'est plus utilisable.

Cette solution nécessite d'avoir un coffre-fort de mot de passe et cible les utilisateurs en mobilité ou ceux manipulant des données sensibles.

Le prix est proposé en tranche par poste.

	Prix de vente par tranche		
	0-25	25-75	75 et +
Coût acquisition de la licence cryhod (chiffrement disque dur)	90	90	90
Coût acquisition de la licence zone central (chiffrement répertoire)	130	130	130
Coût abonnement mise a jour obligatoire en euro par compte par mois	3,6	3,4	3,2

M. Jérôme LEBRAT demande si cette solution engendre des lenteurs sur l'ordinateur. M. Frédéric Jacouton acquiesce.

Il est indiqué que le service Hotline est compris dans chaque prestation.

FRAIS DE MISE EN SERVICE

CRÉATION ET INSTALLATION DU SERVICE POUR LA COLLECTIVITÉ

FORMATION DE PRISE EN MAIN DU SERVICE POUR UN TOTAL DE 2H PAR SERVICE

1 Service souscrit	→	230€
2 Services souscrits	→	345€
3 Services souscrits et plus	→	460€

Prestation complémentaire simple pour 1 heure	41,5€
Prestation complémentaire complexe pour 1 heure	83€
Prestation complémentaire simple journée	230€
Prestation complémentaire complexe journée	345€

M. Jean-Luc Chaumont demande 'il est possible de grouper les services afin de lisser et d'ôter le tarif dégressif.

M. le président souligne que l'ANSSI ne donne que très peu de subvention et se demande si l'on ne supprimerait pas la notion des tranches de prix pour simplifier la facturation en regroupant les services.

Me Aïda Boyer rappelle que nous devons donner la décision tarifaire avant le 30 juin.

Une communication sur les services et sur les prix sera faite dès le lendemain avec des devis proposés en cochant les services souhaités. Ceci donnera une idée du montant de la subvention que l'on pourra toucher et sortira les tarifs de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année.

M. Jean-Luc Chaumont souhaite changer les termes « Frais de mise en service ». Il est validé de procéder au changement des termes « Frais de mise en service de l'outil/ en Frais de prestation ».

Après discussion sur les tarifs, un remodelage des prix en supprimant les tranches a été proposé :

MAIL IN BLACK : 1€ pour le coût de l'abonnement mensuel

COFFRE-FORT DES MOTS DE PASSE : 0.8€ pour le coût de l'abonnement mensuel

EDR : 4€ pour le coût de l'abonnement mensuel

PROTECTION DU VOL DES DONNEES : 90€ pour l'acquisition de la licence CRYHOD / 130€ pour l'acquisition de la licence zone central / 3.6€ pour le coût de l'abonnement mensuel.

Après discussion avec les modifications portées, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité ces nouvelles propositions de tarifs tels déclinés ci-dessus. Ceux-ci seront présentés au Conseil Syndical sous leur nouvelle forme

4. BILAN PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE A LA COTISATION ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS

Pour rappel, Numérian dispose de 2 structures : un syndicat mixte et l'EPIC qui dispose d'un contrat de droit privé pour les salariés pris en charge par l'employeur.

Pour une question d'équité sociale, le président rappelle que le souhait de généraliser l'accès à la prise en charge de la complémentaire santé sociale a été évoqué à plusieurs reprises. Le principe en avait déjà été acté lors du précédent conseil syndical.

Le comité technique du centre de gestion de l'Ardèche du 07 avril 2022 a validé à l'unanimité la participation du syndicat mixte à la cotisation assurance complémentaire santé des agents.

Me Aïda Boyer souligne que 80 % des agents ont adhéré à la Mutuelle proposé par le Syndicat Mixte. Elle rappelle que le tarif pour un agent est à moitié prix avec son enfant.

Aïda Boyer appuie sur le fait que c'est un énorme avantage social très remarqué au centre de gestion et au syndicat qui ne sera obligatoire qu'à partir de 2025.

5. POINTS DIVERS

- Point Quorum Conseil Syndical :

M. le président attire l'attention sur le fait qu'il nous est difficile de contracter le quorum pour le Conseil Syndical. Numérian a envoyé un Doodle à chaque élu membre du Comité Syndical afin que l'on soit certain de la date du prochain Conseil.

La date du 7 juin pour le Conseil Syndical avait été fixée en présence des membres du Conseil et pour autant le quorum ne sera pas atteint aujourd'hui.

Il est proposé de réfléchir autour d'une tenue des instances de validation en journée.

- Retour journée des secrétaires

Melle Victoria Brelle explique que nous avons eu une telle demande suite à la première session, nous avons dû programmer une deuxième session. Cette journée du 24 mai dernier a eu de très bons retours. Nous avons pu constater la création d'une cohésion entre les collectivités et une réactivité très appréciée.

Nous avons eu près de 100 participants dont 75% d'entre eux possèdent le logiciel Cosoluce.

Les points de la journée étaient les suivants : M57 / Point DSN / Automatisation FCTVA / Point Elections

Nous avons eu les interventions de M. Cyrille Reboulet de la trésorerie du Cheylard et M. Frédéric Deroux de la Direction Départementale des territoires.





Une enquête de satisfaction a été faite le jour même, en voici les résultats :

BILAN QUALITATIF



Au regard de la remontée des besoins, il est envisagé les projets suivants :

- Suite à une demande d'approfondissement sur la M57, une nouvelle **journée des Secrétaires sera à programmer à la mi-novembre.**

- **Une demi-journée d'information aux maires** afin de présenter le logiciel Prisme.

De nombreux logiciels sont destinés principalement aux élus : il est important qu'ils soient formés pour avoir par exemple, accès à la comptabilité dans l'objectif d'avoir une visibilité sur l'état budgétaire. Les secrétaires sont favorables à cette idée pour qu'il n'y ait pas de blocage et plus de partage avec les élus.

M. le président rappelle l'importance de former les élus sur les outils de comptabilité sans toucher les données ce qui permet d'extraire des données et connaître toutes les fonctionnalités du logiciel.

-**Ecole des secrétaires** : nous sommes censés accompagner les secrétaires sur la maîtrise des logiciels et finalement, nous sommes contraints de plus en plus de réglementation.

Me Aïda Boyer rappelle notre rôle : l'information, l'orientation, la formation. Les secrétaires doivent gérer actuellement l'ensemble des compétences qui relèvent des collectivités, ce qui au regard de leur formation est très compliqué. Elle incite à réfléchir à l'orientation de nos missions ? Vers quelle formule devons-nous, nous orienter pour accompagner les secrétaires en professionnalisation ?

Un cahier des charges à commencer à être rédigé.

Elle propose qu'une analyse soit faite en envoyant des questionnaires tout en expliquant qu'on ne peut pas se lancer sans le partenariat d'un centre de gestion.

M. Jean-Luc Chaumont acquiesce en disant que les secrétaires occupent plusieurs missions très différentes. Il est nécessaire de les former continuellement et de s'investir.

Les élus recherchent des profils de personnes proposant la pluralité, qui puissent balayer tous les domaines ce qui emmène à faire appel à des entreprises privées.

Mme Stella Bsereni ajoute que les élus finissent par faire le travail eux-mêmes tant la charge est importante.

M. Mickaël Bouchardon souhaite savoir si tous les modules de formation seraient envisagés et sur combien de temps la formation serait prévue.

Mme Aïda Boyer rebondit en proposant un système d'entrées et de sorties permanentes qui permettrait de cadencer. Il s'agirait de répondre à la demande, et parallèlement de mettre en place une programmation de formations plus longue, notamment pour les secrétaires novices.

Une proposition est faite par Aïda Boyer d'envoyer un questionnaire sur les difficultés et les attentes des collectivités.

- DataCenter :

Prospection fournisseurs :

Le président indique qu'une délégation sous l'impulsion de M. Jean-Luc Chaumont a rencontré le 31 mai un autre prestataire plus local que Céleste pour voir leur produit conteneur : Aventech de Valence.

Céleste localisé à Annecy, fournit des « containers isothermes » et était notre premier « choix ».

Dans le cadre de la construction du DataCenter redondé, nos exigences sont :

- la possibilité d'évolution
- la sobriété numérique et environnementale.

Les deux prestataires répondent à nos attentes, mais il sera fourni un cahier des charges aux deux entreprises afin de les départager.

Le DataCenter est actuellement stocké dans de vieux locaux à Privas. On ne peut plus l'étendre, dans un avenir très proche sa gestion sera difficile. La meilleure alternative est de créer un hébergement sur le siège avec une solution clef à main pour avoir notre matériel sur place, ce qui facilitera la gestion et le maintien de la sécurisation. Le DataCenter doit être au sein de nos locaux car les agents sont principalement à Le Pouzin. La problématique du débit de la fibre sera ainsi réglée car le site de Le Pouzin est adapté aux exigences des équipements, la haute technicité nécessite du haut débit garanti.

M. le Président propose de solliciter le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes à travers notre interlocutrice principale, Madame Isabelle Masseboeuf, vice- présidente.

Nous attendons une date pour rencontrer M. Yannick Neuder comme stipulé sur un courrier envoyé par M. Laurent Wauquiez Président du Conseil Régional.

- **Congrès des maires :**

Nous serons présents au congrès des maires organisé par l'Association des Maires de France. M. Jean-Luc Chaumont se propose d'appeler Mme Priotto Christine, directrice à la maison des communes à Bourg-les-Valence.

- **Point travaux :**

M. Alexandre Ducol, responsable au service achat, explique que les bassins devant Numérian ont été vidangés en date du 12 mai.

Le déménagement des bureaux de Saint Agrève à Saint André-en-Vivarais s'est déroulé le 22 avril.

La société Clim Bureau reviendra courant juillet pour mettre la climatisation en salle de conférence.

Fin de séance : 20h00